

LES TRANSPORTS—LA PRÉSENTATION DU RAPPORT DE
L'ENQUÊTE SUR LA RÉVISION DES SERVICES DE RECHERCHE
ET DE SAUVETAGE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, le 22 mars dernier, je signalais au ministre des Transports (M. Lang) que cette affaire avait attiré mon attention par suite d'une réponse que j'avais obtenue à une question inscrite au *Feuilleton*. Il semble que les bateaux de sauvetage air-mer dont disposent certaines bases de la région de l'Atlantique, les bateaux de 44 pieds, conçus pour la patrouille et le sauvetage ne peuvent fonctionner que lorsqu'il y a quelques pouces de glace.

● (2200)

J'ai déjà signalé à la Chambre, monsieur l'Orateur, à la suite d'une communication de l'actuel ministre de l'Environnement (M. Marchand) alors ministre des Transports, qu'un communiqué de presse publié par ses soins et annonçant la création de quatre nouvelles bases de sauvetage, laissait un vide évident, s'étendant, pour une raison absolument injustifiable, sur toute la côte ouest de Terre-Neuve, sur une longueur de 400 milles environ, entre la base de CG114 de Burgeo sur la côte du sud-est et la base CG109 sur la côte du nord-ouest.

On peut voir sur une carte de la région deux bases pour bateaux de sauvetage sur la côte est et les deux autres sur la côte sud et la côte sud-ouest. Il y a six bases pour bateaux de sauvetage au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse qui, espérons-le, fournissent une aide et une protection suffisantes aux pêcheurs canadiens.

Il est impossible de comprendre comment de soi-disant experts en questions maritimes peuvent être en mesure de déterminer nos besoins futurs et d'annoncer qu'on établirait quatre nouvelles bases. Un communiqué de Transport Canada, portant le numéro 3875 affirme que ces quatre nouvelles bases seraient établies comme suit: Une au Nouveau-Brunswick, une à l'île du Prince-Édouard et deux en Nouvelle-Écosse pour assurer une meilleure protection aux marins dans le rayon de chaque bateau, c'est-à-dire à cinquante milles à la ronde.

Le communiqué ajoute que les nouveaux canots de sauvetage à trois places qui viendraient grossir les rangs des garde-côtes canadiens seraient pourvus des dernières techniques et d'aides électroniques à la navigation et qu'ils seraient en outre dotés d'un équipement complet de sauvetage et de premiers soins.

Lorsque deux pêcheurs se perdent dans les environs de l'une des bases, cependant, je me dois de demander—et j'ai fait inscrire une question au *Feuilleton*—quelles mesures la base de la localité a prises lorsque l'incident s'est produit? On me dit que les bateaux de sauvetage n'ont pas pu intervenir car ils ne pouvaient pas être utilisés parce que la glace avait deux pouces d'épaisseur environ. C'est tout à fait ridicule, monsieur l'Orateur. A quoi cela sert-il d'avoir une base et des bateaux de sauvetage si ces derniers ne peuvent intervenir que lorsque les conditions climatiques sont parfaites—c'est-à-dire lorsqu'on n'a pas besoin d'eux!

Comment en est-on arrivé à la décision d'ajouter de nouvelles bases dans un secteur déjà concentré alors que 300 ou 400 milles de côte n'étaient absolument pas desservis, dans l'ouest de Terre-Neuve? A mon avis, cela montre l'inefficacité totale ou l'ignorance de ceux qui sont censés connaître la situation.

J'ai proposé une motion aujourd'hui pour attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'en une semaine, trois

L'ajournement

pêcheurs se sont perdus sur la côte ouest de Terre-Neuve, dont deux pas plus tard qu'hier. Il y a des mois, j'ai signalé que cette région ne serait pas desservie par les quatre nouvelles bases qui allaient être créées. La seule réponse que j'aie jamais reçue à mes instances, c'est que l'on en tiendrait compte lors de l'examen de la politique nationale sur les services de recherche et de sauvetage et que l'on prépare actuellement les documents nécessaires pour la mise en application de cette politique, en consultation avec le ministère des Transports et le ministère de la Défense nationale, documents qui seront soumis au cabinet en même temps que la politique.

Dans l'intervalle, cependant, nous continuons à perdre des pêcheurs. Selon les plus récentes données, nos services de sauvetage ne permettent de sauver qu'une personne sur sept. Personne ne semble se préoccuper du fait que les députés de Terre-Neuve font des démarches réalistes et proposent des solutions sensées au problème.

La reprise de la saison de la pêche signifie que nous connaissons malheureusement de nouvelles pertes, mais il semble impossible de convaincre le gouvernement de la nécessité de prendre des mesures sans tarder. Il faut réviser le déploiement des bases de sauvetage et prendre des mesures de façon à desservir les secteurs qui ne le sont pas actuellement. Il faut revoir l'emplacement des nouvelles bases ainsi que l'efficacité des bateaux de sauvetage actuels pour veiller à ce qu'ils remplissent leur mission évitant ainsi de nouvelles pertes. J'espère que quiconque me répondra, me donnera des réponses nettes, raisonnables et qui aillent à l'essentiel.

M. Lloyd Francis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, on est sur le point de mettre la touche finale aux recommandations tirées du rapport du groupe de travail du ministère des Transports sur les recherches et le sauvetage en mer. Cette question est prioritaire et j'espère que le ministre sera en mesure de faire prochainement une déclaration détaillée à ce sujet.

En ce qui concerne les bases de sauvetage de Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, les gardes côtières du Canada utilisent depuis 1967 onze barques de sauvetage inchavirables de 44 pieds et trois de celles-ci sont basées à Terre-Neuve, et plus précisément à Burgeo, Twillingate et Saint-Antoine. Ces embarcations inchavirables qui ont été conçues aux États-Unis sont adaptées pour le Canada et sont maintenant largement utilisées au Royaume-Uni par la Royal National Lifeboat Institute.

Ces embarcations, basées sur les rives, sont conçues pour assurer les sauvetages en mer et pour aider les embarcations en détresse, dans les zones côtières enclavées. Elles sont soit ancrées dans un port abrité, soit à l'abri sur cales. L'opération de secours comporte le lancement du bateau, qui doit ensuite se rendre sur la scène de l'incident à une distance de 30 ou 40 milles au plus. Il s'agit ensuite de recueillir les survivants, soit en mer, soit sur un autre bateau, dont certains sont parfois blessés ou de se rendre près d'un navire en détresse ou perdu, d'abriter et de fournir les premiers soins aux blessés, de remorquer les petites embarcations, et de revenir à la base. Ces opérations se font non loin des côtes, mais dans des conditions météorologiques des plus difficiles, par grosse mer et en pleine tempête, conditions que l'on trouve fréquemment le long de nos côtes, ou dans des eaux peu profondes où les vagues sont extrêmement fortes.

Elles n'ont aucune fonction secondaire et ne comportent aucun trait pouvant nuire à leur première mission, qu'elles